



Français du monde-adfe

Section de Rome et du Latium

Lettre d'Information n°12

février 2014

EDITO

Exerçons notre droit de vote

En mars prochain, les Français de l'étranger peuvent voter aux municipales. Exerçons ce droit, votons par procuration ou en personne.

Le 25 mai prochain nous voterons pour des députés européens. Tous les citoyens européens sont concernés, et en particulier nous, Français d'Italie.

Le 25 mai, nous voterons également pour [les conseillers consulaires](#) de la circonscription Italie du Sud, Malte et Vatican. Les sections Français du monde-adfe de Rome et de Florence se mobilisent pour présenter des candidats. Ce sera l'objet de notre prochaine lettre d'information en avril.

Focus sur les européennes

Lors des dernières élections européennes de 2009, moins d'un Français sur deux (40,5%) et d'un Européen sur deux (42,9%) s'étaient rendus aux urnes. La crise perpétuelle de la zone euro participe à renforcer les inégalités entre les Etats membres et conforte les populismes de tous bords : en France et en Europe les conservateurs se mobilisent contre les avancées sociétales, le Front national en France et la Lega nord en Italie effectuent une percée dans les intentions de vote pour les élections européennes. Le débat qui risque de s'intensifier dans les mois à venir déborde largement le champ de l'économie. L'Union Européenne a besoin d'une réorientation radicale de ses politiques, pour un retour aux valeurs de solidarité, de démocratie et de cohésion sociale.

Comment sont élus les députés européens ?

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à la représentation proportionnelle pour un mandat de 5 ans. Les élections se déroulent la même semaine dans tous les pays européens.

En France, les 74 sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Ils sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste. Le territoire français est découpé en 8 circonscriptions électorales : 7 pour la métropole, 1 pour l'outre-mer.

L'Italie est découpée en 5 circonscriptions et compte 73 députés européens. Les listes doivent obtenir au moins 4% des suffrages.

Les Français d'Italie ont 3 possibilités :

- voter au consulat pour les candidats de la circonscription Ile-de-France;
- voter en France dans leur commune de rattachement pour les candidats de la circonscription de cette commune;

- voter en Italie dans leur municipalité de résidence pour les candidats italiens.

[Lire + sur "Comment sont élus les députés européens ?"](#)

Rôle du député européen

Le député européen exerce 3 pouvoirs :

- législatif : le Parlement européen est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "procédure législative ordinaire" (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative;
- budgétaire : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE;
- de contrôle : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

[Lire + sur "Quel est le rôle du député européen ?"](#)

Qu'est-ce qu'un groupe parlementaire ?

Les candidats au Parlement européen se présentent aux élections en tant que membres de partis politiques nationaux. La majorité des partis nationaux étant apparentés à un groupe politique au niveau européen, une fois élus, la plupart d'entre eux décident de rejoindre des groupes politiques transnationaux. Les autres font partie des non-inscrits. Pour composer un groupe politique, le nombre de députés nécessaire est de 25, élus dans au moins un quart des Etats membres de l'Union Européenne. Il est interdit d'adhérer à plusieurs groupes politiques.

[Lire + sur "Qu'est-ce qu'un groupe parlementaire ?"](#)

Composition du Parlement européen issu des élections de 2009

Groupes au Parlement	Partis ou sous-groupes européens	Tendance majoritaire	Sièges en 2009
Groupe du Parti populaire européen (PPE)	Parti populaire européen	démocrate-chrétien / conservateur / libéral	265 (36 %)
Alliance progressiste des socialistes et des démocrates (S&D)	Parti socialiste européen / Parti démocrate (italien)	Socialiste / social-démocrate	184 (25 %)
Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)	Parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs / Parti démocrate européen	Démocrate / libéral	84 (11,4 %)
Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE)	Parti vert européen / Alliance libre européenne	Ecologiste / socialiste / régionaliste	55 (7,5 %)
Groupe des conservateurs et des réformateurs européens (ECR)		Conservateur / antifédéraliste	54 (7,3 %)
Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL)	Parti de la gauche européenne / Alliance de la Gauche verte nordique / autres partis de gauche	Communiste / antilibéral	35 (4,8 %)
Groupe Europe libertés démocratie (ELD)		Eurosceptique / souverainiste	32 (4,3 %)
Non-inscrits (NI)			27

LA RUBRIQUE DE LA SECTION Fdm-adfe de ROME et du LATIUM

Comité consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS)

Un représentant de la section de Rome de Français du monde a participé au CCPAS le 27 novembre dernier. Voir sur notre site plus d'informations sur [les attributions du CCPAS](#).

Le bilan budgétaire 2013 est le suivant : 54 549€ avaient été demandés par le CCPAS, le Ministère des Affaires étrangères en a accordé 47 228€ début 2013 + 4 000€ en octobre 2013, soit au total 51 228€ pour 18 personnes bénéficiaires d'allocations et 43 secours ou aides occasionnels. 33 000€ ont été sollicités pour les subventions versées aux organismes locaux d'entraide et solidarité, 29 500€ obtenus.

Pour 2014 le CCPAS sollicite 42 046€ pour 13 dossiers et la provision pour secours occasionnels, et 33 000€ de subventions aux organismes locaux d'entraide et solidarité.

Nous en tirons les conclusions suivantes :

Actuellement l'action sociale est très insuffisante. Seuls les plus de 65 ans et les handicapés peuvent recevoir une aide régulière dont le montant stagne. Le taux de base, de **488€** en Italie, qui n'est plus relevé depuis 2003, est honteusement bas en comparaison du seuil mensuel de pauvreté absolue pour une personne âgée dans une grande ville du centre de l'Italie en 2013 (**716€**).

Le MAE sous-traite de plus en plus l'action sociale aux organismes locaux d'entraide et de solidarité (ex sociétés de bienfaisance), mais les subventions qui leur sont accordées sont en baisse.

Les contraintes d'examen des dossiers sont extrêmement fortes et excluent de l'aide consulaire des Français en détresse, qui, souvent, ne déposent même pas de demande. Malgré cela, les propositions déjà très contenues du CCPAS ne sont pas acceptées en totalité par le MAE.

La section Français du monde-adfe de Rome demande que l'Etat remplisse sans faille son devoir de solidarité envers les citoyens français. Pour cela l'aide sociale doit être maintenue et les CCPAS doivent être dotés d'un budget conséquent.

Repas de fin d'année

Nous nous sommes retrouvés une quinzaine vendredi 13 décembre pour un repas amical, excellent et peu onéreux à l'hosteria Grappolo d'oro ([photo](#)).

Forum "La vecchia Europa"

Plusieurs d'entre nous ont participé au forum organisé à Rome jeudi 23 janvier par le mouvement Sbilanciamoci! (qui regroupe 50 associations) en collaboration avec le réseau européen des économistes progressistes (Euro-Pen). Le forum était une étape dans la tournée européenne des "économistes atterrés" sur les alternatives à la vieille Europe.

[Enregistrement vidéo](#)

[Le livre des économistes atterrés sur l'Europe](#)

Prochaines activités

Suivez nos actualités sur le [site](#) des sections d'Italie

Nos activités sont ouvertes à tous. La plupart nécessitent une inscription, qui nous permet de prévoir une organisation adaptée, et une participation financière, avec en général un tarif préférentiel pour nos adhérents. Si vous n'êtes pas adhérent mais souhaitez figurer sur notre mailing-liste pour être tenu au courant et pouvoir vous inscrire à nos activités, n'hésitez pas à nous le signaler par mail à fdmadferoma@gmail.com

nous le signaler par mail à rendezvous@gnm.fr.

Le bureau de la section vous propose une rencontre mensuelle tous les 2^{ème} jeudi du mois à 19h, à la librairie-café [Bohemien](#), via degli Zingari, 36, dans le quartier Monti, métro Cavour. Cette activité est d'accès libre, sans inscription ni participation financière en dehors de la consommation. Prochains rendez-vous le **13 février** et le **13 mars**.

Samedi 8 février, nous vous convions à la découverte d'un petit joyau architectural, le teatro di documenti.

Vendredi 7 mars, nous organisons un dîner-débat sur l'Europe, les modalités seront indiquées sur notre site et notre page Facebook.

Samedi 12 avril, nous vous convions à une conférence sur Aragon de Bernard Vasseur, directeur de la [maison Elsa Triolet - Aragon](#).

LA RUBRIQUE DES FRANCAIS DU MONDE

Commission nationale des bourses scolaires (CNB)

La deuxième CNB de l'année scolaire 2013-2014 s'est tenue à Paris les 18 et 19 décembre 2013. Le bilan définitif pour l'hémisphère nord est le suivant :

- Nombre de boursiers : 24 461 contre 23 004 l'année scolaire précédente (+ 6,3 %)
- Montant des bourses : 91,39 M€ contre 79,70 M€ l'année précédente (+ 14,7 %)
- Montant moyen par boursier : 3 736 € contre 3 465 € l'année précédente (+ 7,8 %)
- Frais de scolarité moyens : 4 263 € contre 3 949 € l'année précédente (+ 8 %)

Les documents pour la campagne boursière 2014-2015 sont maintenant disponibles sur le [site de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger](#)

Rôle des services consulaires en matière d'état civil et en matière notariale

Etat civil

Les ambassadeurs et les consuls de France sont, en règle générale, investis des fonctions d'officier de l'état civil. Ils sont ainsi à même d'établir des actes pour tous les événements d'état civil (naissance, mariage, reconnaissance, décès) qui surviennent dans leur circonscription consulaire et qui concernent des ressortissants français.

Mais chaque pays ayant une législation particulière en matière d'état civil, il est recommandé de se

renseigner auprès des représentants diplomatiques ou consulaires dans son pays de résidence ou de consulter le site Internet du poste. Ainsi, l'Italie autorise les autorités consulaires françaises à célébrer des mariages sur leur territoire entre deux ressortissants français. Par contre l'Argentine ou l'Uruguay n'autorisent pas la célébration de mariages par des autorités étrangères sur leur territoire. De même, les autorités britanniques n'autorisent pas les consuls étrangers à dresser les actes de mariage et de naissance. Dans ces cas-là, l'acte d'état civil, établi par l'autorité locale, peut être transcrit par le consulat sur demande.

Les parents qui souhaitent déclarer la naissance d'un enfant français à l'état civil français peuvent le faire auprès des services consulaires dans les quinze jours en Europe et dans les trente jours hors d'Europe. Il est aussi possible de solliciter la transcription de l'acte de naissance enregistré à l'état civil par les autorités locales sur les registres consulaires français.

Attributions notariales

En règle générale, le consul a des attributions notariales qui lui permettent d'établir des actes authentiques tels que des contrats de mariage ou des testaments ou donations. Ces attributions ont cependant été supprimées dans les pays de l'Union européenne et les pays suivants : Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint Siège et Suisse.

Pour en savoir plus, voir le [site du consulat](#).

AGENDA

Samedi 8 février à 18h: découverte du Teatro di documenti (Via Nicola Zabaglia, 42, quartier Testaccio, métro B - station Piramide)

jeudi 13 février à 19h au caffè Bohemien (via degli Zingari, 36 - métro Cavour) : le café mensuel pour se retrouver autour d'un verre

Vendredi 7 mars à 19h30 à Villa Strohl Fern : dîner-débat sur l'Europe, les intervenants et les modalités d'inscription seront indiquées sur notre [site](#) et sur notre [page facebook](#)

jeudi 13 mars à 19h au caffè Bohemien (via degli Zingari, 36 - métro Cavour) : le café mensuel pour se retrouver autour d'un verre

Samedi 12 avril à 19h à Villa Strohl Fern : conférence sur Aragon de Bernard Vasseur, directeur de la [maison Elsa Triolet - Aragon](#)

INFOS PRATIQUES

Ce qui a changé le 1^{er} janvier 2014

Retrouvez [sur le site officiel de l'administration française, Service-Public.fr](#), les principaux changements au 1er janvier 2014 : salaire minimum de croissance, revenu de solidarité active, allocation de solidarité spécifique, prestations familiales, retraites complémentaires, frais bancaires, TVA, quotient familial, contribution pour l'aide juridique, saisies sur rémunérations, tarifs du courrier, courses des taxis, carte nationale d'identité, permis de chasser, temps partiel, travailleurs bulgares et roumains, code de déontologie de la police et de la gendarmerie, journée de carence dans la fonction publique...

Prolongation de la durée de validité de la carte nationale d'identité

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passe de 10 à 15 ans. Attention, cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui restent toujours valables 10 ans.

Cet allongement de 5 ans concerne :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Cette prolongation de 5 ans n'implique aucune démarche particulière de la part des usagers. Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pour voyager avec une CNI dont la date initiale de validité est dépassée, il est possible de télécharger sur le [site du ministère de l'Intérieur](#) un document permettant de justifier de cette mesure auprès des autorités étrangères concernées.

Concrétisez votre soutien à Fdm-adfe, rejoignez-nous et
adhérez à

Français du monde-adfe

Section de Rome et du Latium

fdmadferoma@gmail.com

Visitez notre nouveau site web

www.francais-du-monde.org/site-section/rome

notre page facebook

facebook.com/pages/

N'hésitez pas à diffuser largement la lettre d'information de Fdm-adfe section de Rome et du Latium

NB: en application du code électoral, vos élus ont accès à la liste électorale de leur circonscription, ainsi aux adresses électroniques qui y figurent. Cet envoi n'a pas pour objectif d'encombrer inutilement votre messagerie, mais bien d'informer les ressortissants français de Rome et ses environs. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, cliquez ci-dessous et votre adresse mail sera supprimée de notre fichier.